

**Rapport de consultation
pour la préparation de la réponse au Rapport d'évaluation du CSA
(Avant-projet - Version du 30 juin 2017)**

Projet de décision pour la Plénière

Le Comité:

- Demande au Bureau, par le biais d'un processus inclusif, de finaliser le Plan d'action, en préparant les réponses à toutes les recommandations qui n'ont pas été présentées lors de la CSA 44.
- Demande au Bureau d'adopter un processus inclusif pour faciliter la mise en œuvre des réponses aux Recommandations x, y et z approuvées par la CSA 44 ainsi que les Recommandations a, b et c qui n'exigent pas l'approbation de la Plénière et qui seront mises en œuvre au cours de la période intersessions de 2018.
- Pour la Recommandation 1, demande au Bureau un processus inclusif afin de faciliter le développement - à moyen et long terme - du contenu stratégique d'un PTPA sur un plus long terme, avec des objectifs stratégiques et des résultats / livrables attendus, ainsi que de clarifier les six rôles définis dans le Document de Réforme du CSA.
- Concernant la Recommandation 2, demande au Bureau d'adopter un processus inclusif pour:
 - i. faciliter l'élaboration d'une nouvelle structure et processus de PTPA;
 - ii. élaborer et appliquer des critères plus clairs pour sélectionner les priorités du CSA; et
 - iii. définir une phase de planification complète pour le PTPA qui mènera à une décision sur l'inclusion ou non de chaque Axe de travail dans le PTPA.
- Pour la Recommandation 6, accepte de créer un nouveau CEO qui couvrira les questions internes au CSA, y compris, entre autres, le PTPA, le budget, le suivi et les règles de procédure, à partir de la CSA 45.
- Approuve la feuille de route pour la préparation de la réponse à l'évaluation qui sera mise en œuvre dans la période intersessions de 2018.

1. Introduction

Ce rapport présente les résultats du processus de consultation qui a été mené de juin à septembre 2017 pour la préparation de la réponse à l'évaluation indépendante menée par le CSA, en préparation de la CSA 44. Le processus a été facilité par M. Khaled El Taweel (Égypte) et M. Jón Erlingur (Islande), qui ont été désignés par le Bureau du CSA. Le processus comprenait une série de réunions:

- réunions inclusives les 1er et 5 juin et les 11 et 14 juillet;
- réunion élargie du Bureau et du Groupe consultatif le 7 juin; et
- séminaire prolongé du Bureau, le 8 juin.

Le rapport inclut les décisions prises en réponse aux recommandations d'évaluation (1, 2, 3, 5 et 6) sur lesquelles un consensus a été atteint parmi les intervenants du CSA pendant le processus de consultation et décrit le travail en cours ou terminé qui est pertinent pour répondre aux recommandations de l'évaluation.

La feuille de route présentera la stratégie pour préparer les réponses à toutes les recommandations d'évaluation qui n'ont pas été présentées à la CSA 44, en s'appuyant sur les résultats du processus de consultation.

Le rapport final d'évaluation du CSA a été diffusé à toutes les parties prenantes du CSA le 14 avril 2017. Le rapport présente 14 recommandations. L'évaluation a présenté les recommandations par ordre de priorité, mais a indiqué que toutes les recommandations sont nécessaires pour améliorer la pertinence, l'efficacité et l'efficacéité du Comité.

Les intervenants du CSA ont convenu que les résultats, les conclusions et les recommandations de l'évaluation fournissent une base solide et complète pour renforcer le CSA. Les intervenants du CSA ont également proposé des améliorations pour répondre aux résultats de l'évaluation qui vont au-delà des recommandations de l'évaluation. Ces améliorations sont intégrées dans les recommandations connexes.

Le Plan d'action sera principalement développé au cours de la période intersessions de 2018 et présenté au CSA 45 pour approbation, car le temps n'était pas suffisant pour discuter et convenir d'une réponse à toutes les recommandations pour la CSA 44. Toutefois, les parties prenantes ont insisté pour produire des livrables pour la CSA 44, en se concentrant sur les recommandations les plus stratégiques.

2. Réponse à une sélection de recommandations

Recommandation 1

Le Comité devra ordonner au Bureau de diriger l'élaboration d'un plan / cadre stratégique pour guider le travail du CSA à moyen et à long terme, en utilisant l'Agenda pour le développement durable de 2030 comme cadre de référence et qui est informé, entre autres, par la Note sur les Questions cruciales et émergentes du HLPE. Bien que le Bureau dirige le processus, il devra s'agir d'un processus inclusif qui s'appuie sur les idées de tous les membres et participants du CSA ainsi que d'autres intervenants pertinents. Une structure de type GTCNL, soutenue par une équipe technique devrait être chargée d'élaborer le plan / cadre.

L'équipe d'évaluation ne veut pas prescrire le régime de planification particulier que le Comité devrait adopter, chaque organisation devant trouver l'approche qui convient le mieux à son mandat. Le système des Nations Unies a adopté une approche de planification axée sur les résultats et il est recommandé au Comité d'intégrer les principes d'une approche axée sur les résultats dans son propre cadre. Il serait utile d'examiner les approches adoptées par les Agences basées à Rome. La FAO dispose d'un cadre stratégique sur 10 ans et dans ce cadre, d'un plan à moyen terme sur quatre ans ainsi qu'un programme de travail et un budget sur deux ans. Le FIDA dispose d'un cadre stratégique sur 10 ans, avec des plans à moyen terme de trois ans, alors que le PAM a un plan stratégique quinquennal.

L'horizon de planification du CSA devrait être à six ans, couvrant trois exercices biennaux et devrait être revu et mis à jour quand cela est nécessaire. Le plan/cadre stratégique ne remplace pas le PTPA, il définit la direction stratégique autour de laquelle le PTPA devrait être formulé. Le PTPA représente le programme d'activités que le CSA a l'intention de mettre en œuvre pendant toute la durée du PTPA.

Le plan ou cadre stratégique devrait définir la vision du CSA et de son/ses objectif(s) global(aux), ainsi qu'un petit nombre d'objectifs stratégiques pour l'orienter vers la réalisation ou la contribution aux objectifs. Bien qu'il n'y ait pas de prescription sur le nombre d'objectifs stratégiques à définir, il est conseillé de ne pas en avoir plus de cinq, qu'ils soient définis sans ambiguïté et que les résultats à atteindre soient clairement détaillés. Il est important que le Comité étudie les voies à suivre qui lui permettront d'atteindre ces résultats. La logique du programme indicatif développé au cours de l'évaluation peut servir de guide pour cela. Le développement du plan / cadre stratégique est également une occasion pour le Comité de clarifier les six rôles qui lui ont été assignés par le Document de Réforme, ainsi que les modalités requises pour remplir ces rôles. La figure 1 montre schématiquement les éléments indicatifs d'un tel plan / cadre stratégique.

Dans le cadre du processus d'élaboration du cadre stratégique, le CSA devrait s'inspirer du futur rapport du HLPE sur les Questions cruciales et émergentes ainsi que sur les exemples de ce que les autres acteurs mondiaux ont réalisé dans le domaine de la Sécurité alimentaire et la Nutrition, afin de permettre au CSA de clarifier les domaines dans lesquels il peut apporter une valeur ajoutée. Le cadre stratégique devrait être éclairé par les réalités « du terrain » et permettre ainsi au CSA de disposer d'informations sur les priorités nationales en matière de Sécurité alimentaire et de Nutrition ainsi que des informations sur les plates-formes nationales existantes et prévues. Le Groupe consultatif, les Agences basées à Rome et l'OMS, sont bien placés pour fournir des informations sur les priorités nationales et les plates-formes nationales.

La recommandation est partiellement acceptée

Le CSA reconnaît qu'il est nécessaire d'avoir une orientation plus stratégique pour guider le travail du CSA, mais le CSA n'est pas une organisation et ne nécessite pas de cadre stratégique autonome. Au lieu de cela, le CSA intégrera les éléments stratégiques manquants dans son PTPA et élargira le PTPA pour couvrir au moins deux périodes de deux ans, avec un suivi régulier des activités. Le CSA élaborera des objectifs stratégiques et les livrables / résultats attendus seront inclus dans le PTPA à plus long terme afin de fournir une orientation vers la réalisation de la vision et des objectifs du CSA, en précisant les 6 rôles qui ont été attribués au CSA. Les éléments stratégiques du PTPA renverront aux priorités mondiales (Agenda 2030), aux questions soulevées dans la Note HLPE sur les Questions cruciales et émergentes ainsi qu'aux objectifs stratégiques des ABR.

Actions à entreprendre	Organisme exécutant	Calendrier	Financement supplémentaire requis? (O ou N)
A1.1. Développement du contenu stratégique à moyen et à long terme du PTPA, avec des objectifs stratégiques et des résultats / livrables attendus.	Le Bureau, par le biais de la facilitation d'un processus inclusif avec les membres et les participants	D'ici mars 2018	N
A1.2. Clarifier les six rôles énoncés dans le Document de réforme.	Le Bureau, par le biais de la facilitation d'un processus inclusif avec les membres et les participants	D'ici mars 2018	N

Recommandation 2

La structure et le processus du PTPA doivent être révisés. Le PTPA devrait être éclairé par le cadre stratégique et s'aligner sur lui. Il devrait y avoir un lien clair entre les activités incluses dans le PTPA et les résultats ou livrables prévus dans le cadre stratégique. Le CSA étudie la possibilité d'un programme de travail pluriannuel couvrant une période de 4 ans. Compte tenu de la difficulté rencontrée par le CSA pour assurer un budget pérenne pour une programmation biennale, le fait d'étendre le PTPA sur 4 ans signifie simplement que le Plan de travail inclura de nombreuses activités non financées. La nécessité d'une perspective à moyen terme est prise en compte par la mise en place d'un cadre stratégique qui couvre trois exercices biennaux.

Le PTPA devrait être directement lié au processus budgétaire afin de limiter les déficits de financement chroniques auxquels est confronté le PTPA. Bien que le CSA vise à assurer un financement durable pour ses activités, il devrait également définir une hiérarchie des priorités pour ses travaux, rationalisant les Axes de travail le cas échéant et en réduisant - si nécessaire - les efforts investis dans d'autres Axes de travail moins urgents. Le CSA devrait trouver un équilibre délicat entre la qualité et la quantité des Axes de travail et éviter de trop se disperser sur une multitude de thématiques. Tout PTPA présenté lors de la Plénière du CSA devra inclure un budget pérenne, avec des engagements fermes de la part des donateurs et des allocations spécifiques aux Axes de travail prioritaires. Il devra être clairement établi qu'aucun autre Axe de travail ne pourra être lancé si des financements extrabudgétaires ne sont pas disponibles pour sa prise en charge.

La recommandation est partiellement acceptée

Le CSA révisera la structure et le processus du PTPA.

Le nouveau PTPA, qui débutera en 2020 et couvrira au moins 2 exercices biennaux, comprendra une section «permanente» avec des éléments stratégiques à moyen et à long terme et une section "adaptée" avec des activités actuelles qui seront régulièrement mises à jour, en tenant compte de la disponibilité des ressources. La priorité sera accordée aux problèmes émergents dans le domaine de la SAN et qui sont pertinents pour le travail des ABR au niveau des pays, en veillant à ne pas dupliquer le travail d'autres organismes, le CSA pouvant ajouter de la valeur à ces actions, compte tenu des rôles qui lui ont été attribués et de la synergie potentielle entre les problèmes. Il y aura une phase de planification détaillée menée par les parties prenantes pour la préparation du PTPA, qui débouchera sur une décision sur l'adoption ou non de chaque Axe de travail, sur la base d'une bonne justification de l'engagement du CSA, de la définition des objectifs / résultats, de la valeur ajoutée explicite que peut apporter le CSA, des rôles et les responsabilités après l'approbation, des activités de suivi et du budget.

Actions à entreprendre	Organisme exécutant	Calendrier	Financement supplémentaire requis? (O ou N)
A2.1. Élaborer une proposition pour une nouvelle structure et processus du PTPA, avec une section permanente définissant les éléments stratégiques et une section adaptée précisant les activités qui seront régulièrement mises à jour, en fonction de la disponibilité des ressources.	Le Bureau, par le biais de la facilitation d'un processus inclusif avec les membres et les participants	D'ici juin 2018	N

<p>A2.2. Élaborer et appliquer des critères plus clairs pour sélectionner les priorités du CSA sur la base d'une bonne justification de l'engagement du CSA, de la définition des objectifs / résultats concrets, de la valeur ajoutée explicite que peut apporter le CSA, des rôles et des responsabilités après l'approbation, des activités de suivi et du budget.</p>	<p>Le Bureau, par le biais de la facilitation d'un processus inclusif avec les membres et les participants</p>	<p>D'ici juin 2018</p>	<p>N</p>
<p>A2.3. Définir le processus et les résultats attendus d'une phase de planification globale pour le PTPA qui aboutira à une décision sur l'inclusion ou non de chaque Axe de travail dans le PTPA, sur la base d'une bonne justification de l'engagement du CSA, de la définition des objectifs / résultats, de la valeur ajoutée explicite que peut apporter le CSA, des rôles et des responsabilités après l'approbation, des activités de suivi et du budget.</p>	<p>Le Bureau, par le biais de la facilitation d'un processus inclusif avec les membres et les participants</p>	<p>D'ici juin 2018</p>	<p>N</p>

Recommandation 3

La capacité de mener à bien les activités incluses dans le PTPA dépend de la disponibilité d'un budget durable du CSA. Le Bureau doit prendre les mesures suivantes pour assurer un financement durable du CSA:

- i. Il doit élaborer de manière urgente une stratégie de mobilisation des ressources. La stratégie de mobilisation des ressources devra être sous-tendue par un message simple et clair concernant le CSA, qui résonnera auprès des partenaires financiers potentiels. La stratégie de mobilisation des ressources devra se focaliser sur la Plénière du CSA et les Axes de travail, le HLPE et le MSC.
- ii. Les sources de financement doivent être diversifiées. Les fondations privées et les donateurs du secteur privé doivent être approchées, tout en veillant à ne pas s'exposer aux conflits d'intérêts. La base des donateurs publics devra être élargie, avec un appel lancé aux États membres du CSA qui n'ont pas encore contribué au CSA depuis la réforme.
- iii. Les ABR doivent officialiser leur contribution par le biais d'un protocole d'entente et pourraient être approchées en vue d'obtenir une augmentation de leur contribution annuelle. Il est impossible de prédire la taille de l'augmentation car cela dépendra du nombre d'Axes de travail dans un Programme de travail pluriannuel donné.
- iv. Il devrait y avoir une plus grande transparence dans le processus budgétaire, notamment en détaillant les raisons des décisions d'allocation budgétaires. Tout aussi importante est la transparence dans les dépenses. Il devrait y avoir une reddition des comptes des dépenses réalisées dans les cas où cela ne se fait pas encore, sauf pour le HLPE et le MSC.
- v. Le Secrétariat devrait comporter un poste consacré à la mobilisation des ressources, l'analyse budgétaire et la reddition de comptes pour les dépenses.

La recommandation est acceptée

Le budget du CSA dépend des contributions des trois agences basées à Rome (FAO, PAM et FIDA) qui fournissent actuellement 4,05 millions US\$ pour chaque exercice biennal sous la forme de contributions financières et de mise à disposition de personnel (correspondant à environ 40% du budget total du CSA, y compris les composantes Plénière et Axes de travail, HLPE et MSC) et 70% de la composante Plénière et Axes de travail en 2016/17, le reste étant fourni par des contributions volontaires des États membres et des participants. Le CSA est confronté à un déficit budgétaire chronique et il est urgent de garantir un financement durable pour assurer la prévisibilité et la stabilité du travail du CSA. Cette problématique a été discutée au cours d'une réunion organisée au début de 2017 pour discuter des problèmes de financement durable du CSA.

- i. Le CSA convient d'élaborer une stratégie de mobilisation des ressources pour les séances plénières et les Axes de travail du CSA, le HLPE et le MSC, une fois que les nouveaux éléments stratégiques pour le CSA ont été définis, avec des activités spécifiques pour chacune des composantes budgétaires.
- ii. Des efforts ont déjà été déployés pour intéresser un large éventail de donateurs mais pour l'instant avec un succès limité. Des efforts continus seront déployés pour élargir la base des donateurs du CSA, y compris les États membres du CSA, ainsi que les

- fondations privées et le secteur privé. Un document sera élaboré avec des garanties pour prévenir les éventuels conflits d'intérêts concernant le financement.
- iii. Le CSA demandera aux ABR de contribuer le montant total de leurs contributions déclarées, avec des principes directeurs pour distinguer entre les contributions financières et celles sous forme de mise à disposition de personnel, afin de formaliser leur contribution et améliorer ainsi la prévisibilité, l'efficacité et l'efficience. Il leur sera également demandé d'augmenter leur contribution afin de couvrir le budget de base actualisé (actuellement établi à 4,6 millions US\$) par exercice biennal pour la composante Plénière et Axes de travail.
 - iv. La comptabilisation des dépenses réelles pour les séances plénières et de travail du CSA, HLPE, MSC et MSP est désormais intégrée dans le Rapport d'étape annuel du CSA, qui est un document annuel présenté lors de la session d'information et ce à partir du rapport d'étape annuel de 2017. Les décisions d'allocation budgétaire sont détaillées dans la section des hypothèses du tableau budgétaire du PTPA. La nécessité d'avoir des informations supplémentaires sur les dépenses réelles et les décisions d'allocation budgétaire sera clarifiée et des informations supplémentaires sont fournies comme convenu pour améliorer la transparence.
 - v. Le Secrétariat va étudier le recrutement d'un consultant ayant une forte expérience dans le domaine de la mobilisation des ressources, sous réserve de la disponibilité des ressources et du suivi de la Recommandation 9 (Révision de la structure du Secrétariat).

Actions à entreprendre	Organisme exécutant	Calendrier	Financement supplémentaire requis? (O ou N)
A3.1. (i) Élaborer une stratégie de mobilisation des ressources pour la Plénière et les Axes de travail du CSA, le HLPE et le MSC, avec des garanties pour prévenir les éventuels conflits d'intérêts en rapport avec le financement.	Le Secrétariat du CSA avec le soutien des ABR et après consultation avec le MSC	D'ici juin 2018	Oui, à l'embauche d'un consultant
A3.2. (ii) Élargir la base de financement par les Membres, ainsi que celle par les fondations privées et le secteur privé.	Le Secrétariat du CSA, avec soutien politique / efforts de sensibilisation de la Présidence du CSA, et sous-réserve de la mobilisation et la bonne volonté des contributeurs	Continu	O, en rapport avec A3.6 (v)
A3.3. (iii) Demander aux ABR de contribuer le montant total de leurs contributions déclarées, avec des principes directeurs pour distinguer entre les contributions financières et celles sous forme de mise à	Présidence du CSA	D'ici juin 2018	N

disposition de personnel, afin de formaliser leur contribution et améliorer ainsi la prévisibilité, l'efficacité et l'efficience.			
A3.4. (iii) Demander aux ABR d'augmenter leur contribution annuelle lors des réunions du Conseil d'administration des ABR afin de couvrir au moins le budget de base (actuellement établi à 4,6 millions US\$) par exercice biennal pour la Plénière et les Axes de travail.	Les membres du CSA lors des réunions du Conseil d'administration des ABR	D'ici juin 2018	N
A3.5. (iv) Clarifier la nécessité d'avoir des informations supplémentaires sur les dépenses réelles et les décisions d'allocation budgétaire ainsi que la fourniture d'informations supplémentaires convenues pour améliorer la transparence.	Le Bureau, en consultation avec le GC	D'ici juin 2018	N
A3.6. (v) Le Secrétariat va étudier le recrutement d'un consultant ayant une forte expérience dans le domaine de la mobilisation des ressources, pour mettre en œuvre la stratégie.	Secrétariat du CSA	Dès que la stratégie sera développée, sous réserve que des ressources soient disponibles	O

Recommandation 5

La session plénière du CSA représente le point d'orgue et l'apogée du travail accompli au cours de l'année et le Bureau devrait veiller à ce que la Plénière soit une plate-forme dynamique où a lieu un dialogue fructueux sur les principales questions du moment dans le domaine de la Sécurité alimentaire et de la Nutrition.

Les nombreux événements parallèles ne devraient pas être considérés comme une menace pour la Plénière principale, mais comme une occasion de rendre le CSA plus visible pour un public plus large que les seuls participants à l'assemblée plénière. Les événements parallèles devraient également servir à initier un dialogue autour des questions complexes ou controversées qui n'ont pas réussies à être inscrites à l'ordre du jour de la session plénière du CSA.

Le Bureau devrait revoir sa pratique récente qui consiste à organiser des négociations bien en avance de la semaine de la Plénière. Le processus de négociation en soi est tout aussi important que les recommandations relatives aux politiques qui approuvées en fin de processus et il est essentiel que ce processus soit donc aussi inclusif que possible. Même si ces processus inclusifs prennent du temps, l'inclusivité est susceptible d'être plus efficace sur le long terme plutôt que d'opter pour une approche basée sur une efficacité dans le court-terme, qui laisse de côté, voire exclut, les personnes ne pouvant faire le voyage vers Rome plusieurs fois dans l'année.

Le CSA pourrait envisager une approche différente, en prenant exemple sur d'autres réunions intergouvernementales, où, par exemple, des événements parallèles et des négociations au niveau officiel précèdent la présence plénière et les discussions qui impliquent les délégués au niveau ministériel.

La recommandation est partiellement acceptée

La séance plénière doit être dynamique et l'ordre du jour doit être attrayant pour attirer les ministres qui ont la possibilité d'apporter des changements au niveau national. Au lieu d'avoir de longues séries de déclarations en plénière, la Plénière pourrait comporter des tables rondes ou des forums de haut niveau qui incluraient les acteurs des mécanismes, des groupes de réflexion et des mécanismes de recherche pour encourager des dialogues plus interactifs et plus substantiels sur la sécurité alimentaire et la nutrition, garantissant ainsi un équilibre avec la fonction de prise de décision de la Plénière. Cela renforcerait la fonction de CSA en tant que plate-forme. Le CSA serait considéré comme un lieu de génération d'idées.

Un résultat de ces plénières sera un communiqué ministériel prospectif et directif, ne dépassant pas une page, qui serait discuté et préparé par des hauts fonctionnaires et présenté par les Ministres, en présence des médias. Les hauts fonctionnaires discuteront et négocieront le projet de communiqué avant son approbation par les Ministres. Ceci devrait permettre d'assurer une plus grande présence ministérielle lors des Plénières du CSA.

Il convient de noter que le Comité s'est félicité de la pratique d'organiser des négociations avant la semaine de la plénière lors de la CSA 43. [Rapport final de 2016, par. 15].

Actions à entreprendre	Organisme exécutant	Calendrier	Financement supplémentaire requis? (O ou N)

A5.1. Préparer une proposition pour rendre la plénière plus dynamique et attrayante.	Bureau du CSA	D'ici juin 2018	En fonction des propositions faites, il faudra peut-être plus de financement
A5.2. Élaborer un premier projet de rapport ministériel annuel qui présente une vue collective des résultats de la plénière avec des éléments prospectifs et qui est axé sur les développements internationaux dans le domaine de la sécurité alimentaire et la nutrition	Bureau du CSA	Juste avant la CSA 45	O, mais à condition de pouvoir fournir des services d'interprétation / traduction

Recommandation 6

Actions à entreprendre	Organisme exécutant	Calendrier	Financement supplémentaire requis? (O ou N)
A6.1. Mettre en place un GTCNL organisationnel qui couvrira entre autres questions, le PTPA, le budget, le suivi et les règles de procédure.	Plénière	À partir d'octobre 2018	N
A6.2. Établir de nouveaux critères avec des conditions spécifiques permettant de décider si un GTCNL est nécessaire.	Le Bureau, par le biais de la facilitation d'un processus inclusif avec les membres et les participants	D'ici juin 2018	N
A6.3. Établir des termes de référence clairs tant pour les GTCNL nouveaux que les existants et qui seront soumis au Bureau.	Le Bureau, par le biais de la facilitation d'un processus inclusif avec les membres et les participants	D'ici juin 2018	N